



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE

SECRETARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DE LA PROSPECTIVE  
ET DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

La Chef de Cabinet

Paris le **27 AOUT 2009**

N/Réf : Cab/ML/1277

Mesdames, Messieurs,

Vous avez bien voulu appeler l'attention de Madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Secrétaire d'Etat chargée de la Prospective et du Développement de l'économie numérique vos inquiétudes concernant le sujet sensible des radiofréquences, de la santé et de l'environnement et elle vous en remercie.

Aujourd'hui pour disposer d'une vision claire sur les connaissances scientifiques actuellement disponibles, des travaux sont conduits par l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (AFSSET) selon la méthodologie rigoureuse de l'expertise scientifique. Cette agence rendra un avis, attendu en septembre 2009, qui permettra d'éclairer la conduite des politiques publiques et d'informer nos concitoyens.

Toutefois, sans attendre l'avis de l'AFSSET, Madame la Ministre a organisé avec Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN, Ministre de la Santé et des Sports et Madame Chantal JOUANNO, Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie, une table ronde sur ce thème des radiofréquences du 23 avril au 25 mai dernier. A l'issue de celle-ci, le Gouvernement a publié dix orientations pour renforcer les politiques publiques en la matière selon quatre principes : transparence, attention, précaution et concertation ; informations que vous trouverez dans le document ci-joint.

Collectif National MOVISPEM  
49 rue d'Aubigny  
85000 LA ROCHE-SUR-YON



Roselyne BACHELOT-NARQUIN,  
*Ministre de la Santé et des Sports*

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET,  
*Secrétaire d'Etat chargée de la Prospective  
et du Développement de l'économie numérique*

Chantal JOUANNO,  
*Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie*

*Paris, le 22 mai 2009*

**DIX ORIENTATIONS RETENUES PAR LE GOUVERNEMENT SUITE A LA TABLE RONDE  
« RADIOFREQUENCES, SANTE, ENVIRONNEMENT »**

La table ronde « Radiofréquences, santé, environnement » est née des inquiétudes exprimées par la population sur les installations de téléphonie mobile, qu'il s'agisse des antennes ou des téléphones eux-mêmes.

Comme cela a été annoncé dès l'ouverture des débats, la table ronde n'avait pas pour but de réaliser une expertise scientifique mais visait à ouvrir un débat associant toutes les parties prenantes.

Pour disposer d'une vision claire sur les connaissances scientifiques actuellement disponibles, des travaux sont conduits par l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset) selon la méthodologie rigoureuse de l'expertise scientifique. Cette agence rendra un avis, attendu en septembre 2009, qui permettra d'éclairer la conduite des politiques publiques et d'informer nos concitoyens.

L'expertise internationale a pu évoquer la possibilité d'un risque lié à l'utilisation prolongée du téléphone mobile, et les résultats de l'étude INTERPHONE devraient apporter des éléments plus précis dans ce domaine.

En revanche, l'expertise internationale est à ce jour convergente sur la question des antennes et conclut, qu'en l'état actuel des connaissances scientifiques, et compte-tenu des faibles niveaux d'exposition autour de ces installations en comparaison notamment avec ceux des téléphones mobiles, l'hypothèse d'un risque pour la santé pour les populations vivant à proximité des antennes-relais de téléphonie mobile ne peut être retenue.

❖ Sur ces fondements, 10 orientations, parmi celles proposées par la table ronde, sont retenues :

**1. Une information accessible pour le grand public :**

- un portail internet interministériel « Radiofréquences, santé, environnement », permettant d'accéder à l'ensemble des ressources documentaires disponibles et au compte-rendu intégral des débats de la table ronde sera ouvert ;
- un guide d'information abordant plus largement le sujet des ondes électromagnétiques, en cours de finalisation, sera mis à disposition du public ;
- une campagne d'information sur l'ensemble des sujets couverts par la table-ronde sera organisée après la remise de l'avis de l'Afsset ;

**2. Une information ciblée en direction des élus locaux et des professionnels de santé :**

- l'ensemble des informations pour répondre notamment aux attentes de leurs administrés sera mise à disposition des élus locaux ;
- des informations, aussi bien pour répondre aux questions des patients sur leur santé que pour prendre en charge les personnes hypersensibles, seront mises à disposition des professionnels de santé ;

**3. Une prise en charge adaptée pour les personnes hypersensibles :**

- la collaboration avec les équipes de l'hôpital Cochin dans la perspective d'élaborer un protocole d'accueil et de prise en charge de ces patients sera poursuivie ;
- la recherche sur les causes de ces symptômes sera soutenue.

**4. Une démarche de précaution pour les citoyens :**

- une notice concernant l'usage raisonné du téléphone mobile et émanant des autorités sanitaires, sera obligatoirement remise lors de l'achat d'un téléphone mobile ;
- un décret, en cours de concertation, rendra obligatoire l'affichage du débit d'absorption spécifique (DAS) des téléphones portables communiqué de façon compréhensible et lisible sur les points de vente ;
- l'ensemble des opérateurs s'engageront à proposer une offre « SMS exclusive », sans service « voix » ;
- en accord avec les fabricants de téléphones mobiles, la mise au point de téléphones mobiles rendant l'usage de l'oreillette indispensable, c'est-à-dire ne comportant pas de haut-parleur, sera encouragée ;
- l'usage des téléphones par les enfants dans l'enceinte des écoles primaires sera interdit ;
- les employeurs devront informer leurs employés devant, pour des raisons professionnelles, faire un usage intensif du téléphone mobile, sur l'usage du mobile et fournir un kit oreillette en accompagnement d'un téléphone mobile ;

**8. Une triple expérimentation sera mise en place d'ici l'automne sur la concertation et l'information locale:**

- Un nouveau dossier type à transmettre systématiquement par les opérateurs aux maires au moins 3 mois avant le début de travaux d'implantation d'une antenne, sera élaboré. Proposé par les opérateurs, ce dossier type, validé par l'ANFr, comporte *a minima* : motivation, localisation précise des installations, dispositions d'intégration paysagère, mesures d'impact ;
- Ce dossier sera accessible au public ;
- Expérimentations de schémas prévisionnels de déploiement élaboré au niveau des agglomérations de communes et validé par le Préfet, d'implication des autorités publiques compétentes dans des concertations, de mises à disposition de sondes large bande, d'appareils de mesures en continu sur 24h, de concertations départementales, de mesures avant-après ;
- Constitution d'une boîte à outil de bonnes pratiques d'information locale.

**9. Un financement de la recherche rénové**

- un financement de la recherche par une redevance permettant de maintenir l'effort assumé par les opérateurs, tout en mettant un terme aux controverses liées au mode de financement actuel. sera mis en place.

**10. Un prolongement de la table ronde**

- un comité sera mis en place d'ici la publication du rapport de l'Afsset pour assurer le suivi de la mise en œuvre de ces actions.

**Contacts presse :**

Cabinet de Roselyne Bachelot-Narquin : 01 40 56 40 14

Cabinet de Nathalie Kosciusko-Morizet : 01 42 75 56 54

Cabinet de Chantal Jouanno : 01 40 81 79 55